

l'essence même du gouvernement constitutionnel en Canada.

Allons-nous aujourd'hui composer un gouvernement de semblables éléments, d'hommes qui n'ont pas foi les uns dans les autres, d'hommes qui se sont accusés les uns les autres, d'hommes qui sont incapables sincèrement de se fier les uns aux autres, et qui délibèrent de concert sur les diverses mesures dont l'avancement constitue l'unique raison d'être du cabinet ?

M. l'Orateur, le public a formé son opinion. Le public critiquera les déclarations faites aujourd'hui par le ministre comme étant le couronnement de sa honte. Le public en général perdra toute confiance dans l'administration, si jamais il en a eu, parce que les ministres se sont montrés des avocats de bas étage, là où ils auraient dû se montrer des hommes d'État. Je n'emploierai pas cette expression, si elle n'est pas parlementaire ; mais ce sera l'impression que laissera sur le public la conduite présente des ministres.

Mais il nous est réservé de voir une nouvelle scène au drame actuel. On nous dit que dans peu de temps, le premier ministre, le premier ministre honoré qui, malgré ses fautes, porte un nom sans tache, un nom d'une grande intégrité, sera démis de ses fonctions et remplacé par l'ex-haut-commissaire. M. l'Orateur, est-il possible de croire que sir Charles Tupper n'a pas été appelé ici pour tremper dans cette conspiration ? (Choisit-on à tout hasard des premiers ministres dans les rues d'Ottawa ? Est-ce par hasard que celui qui doit devenir premier ministre s'est trouvé ici, donnant des avis au sujet de ce mouvement, recevant des communications, et déclarant hautement en même temps qu'il ne veut avoir aucun rapport avec ces indignes intendants ? Est-ce par accident qu'il s'est trouvé ici ? M. l'Orateur, il est arrivé tant d'accidents de ce genre qui avaient été prémédités. Est-ce par hasard que sept de ces messieurs ont signé en même temps un même document ? Est-ce par hasard que ces sept hommes sont, le même jour, venus à la même décision, au moment le plus critique de l'existence d'un gouvernement, après avoir soumis l'adresse à la Chambre et avant l'adoption de cette même adresse par la Chambre ? Le public s'est formé une opinion, et si cette conspiration atteint son but, si sir Charles Tupper prend la place de sir Mackenzie Bowell, ces honorables messieurs auront réussi, pour le moment, ils auront, par leur intrigue, violé l'honneur et la vertu, et, s'ils réussissent dans le pays, ils auront créé un précédent qui devra faire tort au Canada. De même que la vertu de certains hommes a été la base des grandes nations, de même l'inconduite des hommes peut mener à la ruine les peuples les plus puissants.

Sir CHARLES-HIBBERT TUPPER: M. l'Orateur, je ne veux retenir l'attention de la Chambre que quelques instants, pour remplir ce que je crois être un devoir pour moi dans le moment.

Vous le comprendrez, M. l'Orateur, je n'ai pas l'intention d'étudier plusieurs des déclarations qui ont été faites aujourd'hui, déclarations d'un caractère purement personnel ; mais je veux, autant que je le pourrai, définir ma position en peu de mots à la Chambre, si possible, et, comme j'espère pouvoir le faire, au parti conservateur en général de ce pays.

Les honorables messieurs de la gauche qui ont, aujourd'hui, fait preuve d'un si injuste

M. MULLOCK.

empressement dans leur critique en refusant d'accepter les deux déclarations faites à la Chambre touchant la récente crise, ont profité de l'avantage qui s'offrait nécessairement dans leur position désespérée.

En soulevant des soupçons, qu'ils prétendaient ensuite reposer sur des faits, ils ont lancé des accusations sérieuses qui n'auraient pu être réfutées d'une manière satisfaisante que dans le cas où chacun des sept conseillers privés qui ont cru devoir se retirer du cabinet, eussent été libres de dire tout ce qui s'est passé au Conseil privé. Les messieurs qui occupent les premières banquettes de la gauche savent parfaitement quelles difficultés ont eu à combattre les sept messieurs en question, et ils ont agi pour le mieux, je l'admets. Tout conseiller privé de la gauche sait combien il est difficile pour un ministre, soit en Canada, soit en Angleterre de s'expliquer clairement et librement devant ses concitoyens sur les questions qui ont pu le déterminer à se retirer du conseil de la nation. Que les intentions d'un homme soit des plus élevées, que ses principes soient des plus sains, il a, nous le savons, de graves difficultés à vaincre dans la justification de toute attitude qu'il a prise dans ce sens.

Mais, M. l'Orateur, bien que nous ayons, jusqu'à un certain point, les mains liées, je crois être justifiable d'étudier deux points importants se rattachant à ce débat.

Ces aspects concernent, d'abord le caractère des hommes qui sont sortis du cabinet, et, en second lieu, leur conduite à l'égard du gouverneur général, du représentant de la Reine dans ce pays. En ce qui concerne ce dernier point, qui est peut-être le plus important, il devait suffire à des hommes animés d'un esprit juste de savoir qu'après l'échange d'explications entre ces messieurs et le premier ministre actuel, explications soumises à Son Excellence le gouverneur général, on n'a rien trouvé qui fût incompatible avec la dignité de la Couronne, rien qui fût dérogatoire à cette dignité, rien qui fût de nature à empêcher le représentant de la Reine de reprendre dans le Conseil du pays six de ces messieurs.

Quant aux autres faits qui se rattachent directement à la détermination prise, que cette détermination ait été communiquée au premier ministre en temps opportun ou non, que, dans leur manière d'arriver à cette décision importante, les sept aient exercé un jugement sain ou non, je suis justifiable de dire qu'il est aujourd'hui clairement établi qu'ils se sont laissés guider par deux fortes raisons, deux bonnes raisons.

D'abord, l'intérêt du pays, tel qu'ils le concevaient. Que demandait l'intérêt du pays ? Dans leur opinion, l'intérêt du pays demandait que la législation réparatrice, si elle est nécessaire, fût adoptée durant cette session. Dans leur opinion, il était impossible de compter à cet égard sur les députés de la gauche.

Dans leur opinion, c'est du parti conservateur seul qu'on pouvait attendre cette législation et pour la faire adopter, il fallait que le parti conservateur eût un gouvernement fort et le gouvernement dans leur opinion, n'a jamais eu besoin de plus de force que dans la présente occasion. La législation projetée est, de l'avis de tous, unique et elle a suscité toutes sortes d'opinions dans les deux partis. Le parti conservateur, on le sait, n'était pas uni, n'était pas unanime sur cette question. Personne n'a prétendu qu'il le fût.